



DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

CCI de Vaucluse

Assemblée Générale
Jeudi 23 mars 2023



CCI VAUCLUSE

1 - DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER EN MATIERE DE MANDATEMENT/LIQUIDATION (PMXX/TMXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

PM.1. Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou la charge.

TM.1. Paiement : acte par lequel le trésorier autorise le règlement ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Gilbert MARCELLI	Président	PM.1.		
2	Bruno DELORME	Elu	PM.1.		En cas d'empêchement du Président.
3	Thierry FRANCOU	Trésorier	TM.1.		
4	Richard HEMIN	Trésorier-Adjoint	TM.1.		En cas d'empêchement du Trésorier.

2 - DELEGATIONS FINANCIERES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT (PFX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- PF.1. Engagement de dépense : acte par lequel la CCI de Vaucluse crée ou constate une obligation de laquelle résultera une dépense, dans le respect des règles de la commande publique, et s'assure de l'existence des crédits disponibles pour y faire face.
- PF.2. Bons de commande et affermissement des tranches conditionnelles de marché.
- PF.3. Réception : acte par lequel la CCI de Vaucluse s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et qu'ils sont conformes à la commande.
- PF.4. Visa des factures pour bon à payer : acte par lequel la CCI de Vaucluse vérifie la réalité de la dette, arrête le montant de la dépense en vue de permettre le règlement de la facture conformément à son échéance.
- PF.5. Signature de l'acte d'engagement (dite « signature du marché ») ou du contrat et de leurs avenants.
- PF.6. Autorisation du versement d'avances sur marchés.
- PF.7. Signature des recours aux garanties sur marchés (retenues de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires) ou à leur remplacement.
- PF.8. Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service.
- PR.9. Signature et réalisation des actes de sous-traitance, mises en demeure, décomptes, de l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché.
- PF.10. Signature et réalisation de l'admission, de l'ajournement, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale du marché.
- PF.11. Autorisation de procéder à la libération des garanties.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction /Service	Objet/ Acte	Sections(s) budgétaire(s)	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Gilbert MARCELLI	Président	PF.1. à PF.11.	Toutes			
2	Bruno DELORME	Elu	PF.1. à PF.11.	Toutes			En cas d'empêchement du Président.
3	Sophie GLEIZES	Directeur Général	PF.1. à PF.4.	Toutes	20 000 €		
4	Tomas REDONDO	Directeur	PF.1. à PF.4.	Toutes	8 000 €		

2 - DELEGATIONS FINANCIERES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT (PFX) (SUITE)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Sections(s) budgétaire(s)	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
5	Régis LAURENT	DAJI	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DAJI, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	4 000 €		
6	Guillaume BERNARDELLI	DPR	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DPR, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	4 000 €		
7	Florence HERTEL	DEFE	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DEFE, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	4 000 €		

2 - DELEGATIONS FINANCIERES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT (PFX) (SUITE)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Sections(s) budgétaire(s)	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
8	Benoit DAUDET	DRET	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DRET, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	2 000 €		
9	Franck ENAULT	PORT	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections du PORT, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	2 000 €		
10	Eric AGNEL	DST	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DST, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	2 000 €		

2 - DELEGATIONS FINANCIERES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT (PFXX) (SUITE)

11	Sébastien GENERAT	DST/DSI	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DST/DSI, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		
12	Nadine BALLOFFET	DEFE	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DEFE, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		

2 - DELEGATIONS FINANCIERES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT (PFXX) (SUITE)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Sections(s) budgétaire(s)	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
13	Corinne QUINCIEU	DEFE	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DEFE, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		
14	Christine COUNOT	RH	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la RH, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		
15	Hélène JOLICOEUR	COM	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la COM, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	2 000 €		

2 - DELEGATIONS FINANCIERES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT (PFX) (SUITE)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction /Service	Objet/Acte	Sections(s) budgétaire(s)	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
16	Dominique BLANDIN ARNAUD	DEFE	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DEFE, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		
17	Sylvie GUILLOT	DEFE	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DEFE, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		
18	Damien NAVILIAT	DEFE	PF.1. à PF.4.	Pour toutes les sections de la DEFE, dont le délégataire a la responsabilité conformément aux indications figurant dans le tableau annexé.	500 €		

3 - DELEGATIONS POUR LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS, ACCORDS-CADRES, MARCHES SUBSEQUENTS ET DSP (MPXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- MP.1. Désignation des personnalités qualifiées membres des différentes commissions et jury de concours.
- MP.2. Envoi des avis de pré-information, des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.
- MP.3. Envoi des dossiers de consultation des entreprises, des lettres de consultation et des renseignements complémentaires.
- MP.4. Réception des plis relatifs aux candidatures et aux offres, dont signature des récépissés.
- MP.5. Signature des procès-verbaux de dépôt, d'ouverture des candidatures et des offres.
- MP.6. Demande de précisions sur la teneur des offres et des candidatures.
- MP.7. Signature des courriers de négociation avec les candidats.
- MP.8. Signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
- MP.9. Signature des lettres de convocation des membres des différentes commissions et jury de concours.
- MP.10. Signature des procès-verbaux de négociation et de choix, de réception, d'analyse et de sélection des candidats admis à présenter une offre, de négociation, du rapport d'analyse et de choix.
- MP.11. Signature de l'attribution du marché.
- MP.12. Signature des courriers de rejet, d'attribution provisoire et de notification
- MP.13. Signature des courriers de motivation de décision de rejet.
- MP.14. Notification de l'exemplaire unique du marché.
- MP.15. Signature du rapport de présentation du marché.
- MP.16. Envoi des avis d'attribution, de déclaration sans suite, d'infructuosité et de relance d'un marché négocié.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Sections(s) budgétaire(s)	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Gilbert MARCELLI	Président	MP.1. à MP.16.	toutes			
2	Bruno DELORME	Elu	MP.1. à MP.16.	toutes			En cas d'empêchement du Président.
3	Sophie GLEIZES	Directeur Général	MP.1. à MP.16.	toutes	20 000 €		
4	Régis LAURENT	Directeur Affaires Juridiques	MP.2. à MP.6. MP.16.	toutes			

4 - DELEGATIONS JURIDIQUES (JXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- J.1. Contrats de ventes et de prestations réalisées par la CCI de Vaucluse.
- J.2. Contrats de mise à disposition de locaux et baux.
- J.3. Contrats de location à la CCI de Vaucluse.
- J.4. Contrats de location par la CCI de Vaucluse.
- J.5. Contrats d'édition.
- J.6. Contrats de partenariat.
- J.7. Contrats de publicité et de communication.
- J.8. Conventions.
- J.9. Attestations, déclarations et formalités financières.
- J.10. Rapports financiers.
- J.11. Attestations, déclarations et formalités fiscales.
- J.12. Autres attestations, déclarations et formalités administratives.
- J.13. Signature des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux et de déclaration d'achèvement de travaux.
- J.14. Visa d'enregistrement des formalités entreprises et internationales et contrats d'apprentissages.
- J.15. Dépôts de marques.
- J.16. Actes de procédures.
- J.17. Opérations postales, dont signature des accusés de réception.
- J.18. Réception des plis autres que ceux relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés.
- J.19. Contrats d'accompagnement des créateurs d'entreprise.
- J.20. Gestion courante de la Direction dont le collaborateur est en charge dans le périmètre de sa fiche de poste.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Gilbert MARCELLI	Président	J.1. à J.20.			
2	Bruno DELORME	Elu	J.1. à J.20.			En cas d'empêchement du Président.
3	Sophie GLEIZES	Directeur Général	J.1. à J.20.	20 000 €		

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
4	Tomas REDONDO	Directeur	J.1. à J.4. J.5. J.7. J.12. J.16. J.19.	8 000 €		
5	Régis LAURENT	DAJI	J.1. à J.4. J.12. J.16.	4 000 €		
6	Guillaume BERNARDELLI	DPR	J.9. à J.12. J.20.			J12 : sur le périmètre de la DST
7	Adrien PASDELOUP	DEFE	J.14.			
8	Brigitte AUTARD	CFE/DRET	J.14.			
9	Ensemble du personnel		J.17. J.18.			
10	Laurent FULGINI	DRET	J.19.			
11	Florence HERTEL	DEFE	J.4. J.8. J.12. J.20.			J8 : Conventions sur le périmètre du CFA.

5 - AFFAIRES SOCIALES (ASXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- AS.1. Recrutement : lancement de la procédure de recrutement et signature du contrat de travail.
- AS.2. Promotions et augmentations au choix.
- AS.3. Notification de l'acquisition des points d'expérience.
- AS.4. Allocation d'ancienneté.
- AS.5. Temps partiel.
- AS.6. Congé parental.
- AS.7. Congé sans rémunération.
- AS.8. Congés de formation et de perfectionnement.
- AS.9. Sanctions.
- AS.10. Congé fin d'activité.
- AS.11. Attestations sociales.
- AS.12. Déclarations sociales.
- AS.13. Certificats de travail.
- AS.14. Contrats de vacataires.
- AS.15. Octroi d'acomptes ou d'avances sur salaire.
- AS.16. Contrats de stage rémunérés.
- AS.17. Contrats de stage gracieux.
- AS.18. Mobilité du personnel par mise à disposition ou détachement.
- AS.19. Prendre les mesures nécessaires en matière de prévention, d'information, de formation et d'organisation de travail pour assurer la sécurité et protéger la santé tant physique que mentale de tous les collaborateurs placés sous son autorité.

Ces mesures induisent notamment :

- D'aménager les locaux et installer les équipements nécessaires afin de garantir de façon effective la sécurité des collaborateurs et plus largement de tout visiteur au sein de l'établissement dont le collaborateur est en charge.
- D'assurer l'évaluation et la prévention de tous les risques professionnels et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- D'assurer de façon effective et constante, l'application et le respect des règles législatives réglementaires ou encore statutaires ou conventionnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de bien-être au travail.

5 - AFFAIRES SOCIALES (ASXX) (SUITE)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- A.S.20. - Assurer et contrôler le bon fonctionnement du Comité d'Hygiène et de Sécurité et lui donner les moyens nécessaires afin de lui permettre d'exercer l'ensemble de ses missions.
- Veiller à la diffusion de l'information et à la mise en œuvre des actions nécessaires de formation des collaborateurs en matière d'hygiène et de sécurité.
- Transmettre chaque année à la CCI PACA, le bilan hygiène et sécurité de la CCI de Vaucluse, conformément à l'article 51 de l'annexe 13 bis.
- A.S.21. Assurer l'application d'une surveillance médicale pour chaque collaborateur par les visites médicales obligatoires.
- A.S.22. Signer les conventions de stage entre l'école, les entreprises et les élèves.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Sophie GLEIZES	Directeur Général	AS.1. à AS.8. AS.10. à AS.18.		
2	Christine COUNOT	RH	AS.11. à AS.13. AS.17. AS.21.		
3	Florence HERTEL	DEFE	AS.14.		
4	Anne HAZANE	DEFE	AS.19.		Campus
5	Guillaume BERNARDELLI	DPR	AS.19.		Cours Jean Jaurès
6	Franck ENAULT	PORT	AS.19.		Port
7	Nadine BALLOFFET	DEFE	AS.22.		Kedge BS
8	Dominique BLANDIN ARNAUD	DEFE	AS.22.		Pôle Hôtelier
9	Sylvie GUILLOT	DEFE	AS.22.		SFS
10	Damien NAVILIAT	DEFE	AS.22.		Ingénierie Informatique
11	Eric AGNEL	DST	AS.19.		Campus

6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TFXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- TF.1. Ouverture/clôture des comptes bancaires.
- TF.2. Gestion de trésorerie : choix de placement et de rémunération de la trésorerie.
- TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes hors régies : chèques, lettres chèques, ordres de virement émis et autorisations de prélèvement à décaisser.
- TF.4. Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques et ordres de prélèvement à encaisser.
- TF.5. Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, ordres d'achats et de ventes sur placements courants.
- TF.6. Retrait de mandats cash auprès de La Poste.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Thierry FRANCOU	Trésorier	TF.1. à TF.5.		
2	Richard HEMIM	Trésorier-Adjoint	TF.1. à TF.5.		En cas d'empêchement du Trésorier.
3	Guillaume BERNARDELLI	DPR	TF.4. TF.5.		
4	Marielle SOULIER	DPR	TF.4. TF.5.		
5	Christine MERY	DST/DSI	TF.6.		

7 - DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER DANS LE CADRE DE REGIES (RGXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- RG.1. Régie de dépenses / caisse : Régie ayant pour objet de régler en espèces des dépenses urgentes de faible importance.
- RG.2. Régie de dépenses / compte bancaire : Régie ayant pour objet de régler par chèque, par virement, par carte bancaire ou par internet des dépenses de faible importance, urgentes ou répétitives.
- RG.3. Régie de recettes / caisse : régie ayant pour objet d'encaisser des recettes en espèces.
- RG.4. Régie de recettes / compte bancaire : régie ayant pour objet d'encaisser des recettes.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Montant de la régie	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Marielle SOULIER	DPR	RG.1.	305 €		Suppléante
2	Régis LAURENT	DAJI	RG.1	305 €		
3	Corinne MICHEL	DPR	RG.1. RG.3.	150 € 100 €		Suppléante
4	Dominique BLANDIN ARNAUD	DEFE	RG.1.	500 €		
5	Yves GENCEL	PORT	RG.1.	40 €		
6	Adrien PASDELOUP	DEFE	RG.1.	150 €		
7	Georges Eric MOATTI	DEFE	RG.1. RG.3. RG.3.	500 € 107 € 107 €		Suppléant (RG.1.)

7 - DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER DANS LE CADRE DE REGIES (RGXX) (SUITE)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/Service	Objet/Acte	Montant de la régie	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
8	Maria PACAUT	DRET/CFE	RG.3.	50 €		
9	Brigitte CHASTEL	DRET/CFE	RG.3.	50 €		
10	Myriam ROUX	DRET/CFE	RG.3.	50 €		
11	Brigitte AUTARD	DRET/CFE	RG.2. RG.2.	500 € 1500 €		VCARD INPI

8 - DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER DANS LE CADRE DE LA TELE-DECLARATION ET DU TELE-PAIEMENT (TDTPXX)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

TDTP.1. Validation électronique de la télé-déclaration et du télé-paiement des impôts et taxes de la CCI de Vaucluse après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.

TDTP.2. Validation électronique de la télé-déclaration et du télé-paiement des charges sociales de la CCI de Vaucluse après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Terme Au plus tard le 30/11/2026	Modalités particulières
1	Marielle SOULIER	DPR	TDTP.1. TDTP.2.		
2	Guillaume BERNARDELLI	DPR	TDTP.1. TDTP.2.		

Délégations du Président

Vu l'arrêté des Consuls de la république du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) portant création d'une Chambres de Commerce et d'Industrie de Vaucluse ;

Vu les articles R.711-68 et R.711-70 du code de commerce ;

Vu le décret n° 91-739 du 18 juillet 1991 modifié relatif aux CCI, CRCI, à l'ACFCI et aux groupements Inter-consulaires, et notamment son article 45 ; Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1991 modifié fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux CCI, CCIR, à CCI France et aux groupements Inter-consulaires, et notamment son article 18 ;

Vu la circulaire C.1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables applicables à CCI France, aux CCIR, aux CCI et aux groupements Inter-consulaires ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le règlement intérieur de la CCI de Vaucluse, et celui de la CCIR PACA ;

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur du 08 octobre 2018 ;

Le Président de la CCI de Vaucluse, Monsieur Gilbert MARCELLI, délègue, sous sa responsabilité et sa surveillance, sa signature aux personnes mentionnées dans le tableau joint pour les actes et selon les modalités précisées dans ce même tableau.

Les présentes délégations valent également lorsque la signature revêt une forme électronique.

Délégations du Trésorier

Vu l'arrêté des Consuls de la république du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) portant création d'une Chambres de Commerce et d'Industrie de Vaucluse ;

Vu les articles R.711-68, R.711-70 et R.711-13 du code de commerce ;

Vu le décret n° 91-739 du 18 juillet 1991 modifié relatif aux CCI, CCIR, à CCI France et aux groupements Inter-consulaires, et notamment son article 45 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1991 modifié fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux CCI, CCIR, à CCI France et aux groupements Inter-consulaires, et notamment son article 19 ;

Vu la circulaire C.1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables applicables à CCI France, aux CCIR, aux CCI et aux groupements Inter-consulaires ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le règlement intérieur de la CCI de Vaucluse ;

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur du 08 octobre 2018 ;

Le Trésorier de la CCI de Vaucluse, Monsieur Thierry FRANCOU, délègue, sous sa responsabilité et sa surveillance, sa signature aux personnes mentionnées dans le tableau joint pour les actes et selon les modalités précisées dans ce même tableau.

Les présentes délégations valent également lorsque la signature revêt une forme électronique.

CF. Tableau des délégations de signature et liste des délégataires en page suivante :

Section de regroupement	Intitulé section de regroupement	Délégations de signature (TTC)				
		Responsable Budgétaire 500 €	Responsable Budgétaire 2 000 €	Responsable Budgétaire 4 000 €	Responsable Budgétaire 8 000 €	Directeur Général 20 000 €
102	Répartition TFC				TR	SGL
110	Répartition Cours Jean Jaurès		EA	GB	TR	SGL
111	Présidence & Direction Générale				TR/SGL	SGL/Pdt
112	Direction Performances & Ressources			GB	TR	SGL
113	Services Techniques	SG	EA	GB	TR	SGL
115	Ressources Humaines	CC			TR	SGL
117	Communication		HJ		TR	SGL
119	Aff. Juridiques, Achats et M. Publics			RL	TR	SGL
151	DRET		BD	FH	TR	SGL
160	CFE		BD	FH	TR	SGL
210	Direction de l'Enseignement, de la Formation & de l'Emploi			FH	TR	SGL
211	Bâtiment du Campus		EA	GB	TR	SGL
230	FI EHA	DBA		FH	TR	SGL
233	FC EHA	CQ		FH	TR	SGL
240	Kedge Business School	NB		FH	TR	SGL
250	EHA Economat			FH	TR	SGL
256	CFA immobilisations			GB	TR	SGL
259	CFA Direction			FH	TR	SGL
260	CFA Hôtellerie	DBA		FH	TR	SGL
261	FC Sud Formation Santé	SGU		FH	TR	SGL
262	CFA Sud Formation Santé	SGU		FH	TR	SGL
264	Kedge Gestion Compta	NB		FH	TR	SGL
265	Ingénierie Informatique	DN		FH	TR	SGL
270	FC Cycle Court	CQ		FH	TR	SGL
276	FI Sud Formation Santé	SGU		FH	TR	SGL
280	FC Ingénierie Informatique	DN		FH	TR	SGL
401	Port du Pontet		FE		TR	SGL
701	Centre de Dédouanement (CRDA)				TR	SGL
704	Golf de Châteaublanc				TR	SGL
708	Divers				TR	SGL
709	Terrains Total				TR	SGL

Les sommes concernent des dépenses prévues au budget et sont exprimées en TTC.

Pour les montants supérieurs à **20 000 €**, il convient de faire viser la facture au Président.

Les initiales représentent les personnes suivantes (par ordre alphabétique) :

BD	=	Benoit DAUDET
CC	=	Christine COUNOT
CQ	=	Corinne QUINCIEU
DBA	=	Dominique BLANDIN ARNAUD
DN	=	Damien NAVILIAT
EA	=	Eric AGNEL
FE	=	Franck ENAULT
FH	=	Florence HERTEL
GB	=	Guillaume BERNARDELLI
HJ	=	Hélène JOLICOEUR
NB	=	Nadine BALLOFFET
RL	=	Régis LAURENT
SG	=	Sébastien GENERAT
SGL	=	Sophie GLEIZES
SGU	=	Sylvie GUILLOT
TR	=	Tomas REDONDO